

**Délégations de fonctions des 14 Vice-présidents du Conseil départemental
du Puy-de-Dôme, membres de l'exécutif du Président Lionel CHAUVIN**

Lionel CHAUVIN, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme a précisé ce jour lors de la session publique départementale les périmètres des délégations des Vice-présidences du nouvel exécutif du Département. **A noter que 5 Vice-présidents auront en charge l'action sanitaire et sociale : handicap, enfance & jeunesse, habitat & logement, personnes âgées, et l'insertion.**

Monsieur Jean-Paul CUZIN
1^{er} Vice-président du Conseil départemental
en charge des Moyens généraux

Madame Martine BONY
Vice-présidente du Conseil départemental
en charge du Handicap

Monsieur Jérôme GAUMET
Vice-président du Conseil départemental
en charge des Finances et des Comptes publics

Madame Éléonore SZCZEPANIAK
Vice-présidente du Conseil départemental
en charge de l'Enfance et de la Jeunesse

Monsieur Jean-Philippe PERRET
Vice-président du Conseil départemental
en charge de la Transition écologique et de l'Innovation territoriale

Madame Isabelle VALLEE
Vice-présidente du Conseil départemental
en charge de l'Habitat et du Logement

Monsieur Michel SAUVADE
Vice-président du Conseil départemental
en charge du Numérique

Madame Audrey MANUBY
Vice-présidente du Conseil départemental
en charge des Collèges

Monsieur Pierre RIOL
Vice-président du Conseil départemental
en charge de l'Environnement

Madame Marie-Anne MARCHIS
Vice-présidente du Conseil départemental
en charge du Tourisme

Monsieur Bertrand BARRAUD
Vice-président du Conseil départemental
en charge des Relations avec les collectivités territoriales et de l'Aménagement du territoire

Madame Anne-Marie PICARD
Vice-présidente du Conseil départemental
en charge des Personnes âgées

Monsieur Sébastien GALPIER
Vice-président du Conseil départemental
en charge de la Culture et du Patrimoine

Madame Stéphanie FLORI-DUTOUR
Vice-présidente du Conseil départemental
en charge de l'Insertion et du retour à l'Emploi

Le Président Lionel CHAUVIN conserve à sa charge les compétences suivantes : **les routes, les gens du voyage, le sport, le périmètre UNESCO-Grand Site de France, ainsi que l'agriculture & la forêt.**